



DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 26 juillet 2023 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mesdames ROUSSET Valérie, VIEILLE RAMSEYER Christel, MULLER Julie, VEZINIER Marilyn, excusées

Procurations: de Madame VIEILLE Ramseyer Christel à Monsieur MAILLOT Dominique
de Madame ROUSSET Valérie à Monsieur BENOIT-GONIN Alexandre

Secrétaire : Madame CORUK Maud

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 20 juillet 2023;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 18

La liste des délibérations est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 31 juillet 2023

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023**
- 2. FRANCAS : approbation du compte d'exploitation 2022**
- 3. Election des administrateurs élus du CCAS**
- 4. Signature de la convention de capture et de stérilisation des chats errants avec l'association l'Arche de Ploum**
- 5. Informations diverses :**
 - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
 - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
 - ✓ Rue du stade : passage en Chaussée à Voie Banalisée – Date de début des travaux
 - ✓ RD n°410 : travaux rue de la Glacière à Saône – Interdiction de circuler à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023
 - ✓ Bilan CEJ 2021
 - ✓ Ligue Régionale de Football de Franche-Comté – Notification de subvention
 - ✓ Notification Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation
 - ✓ Notification du FPIC 2023

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

Le procès-verbal de la réunion du lundi 26 juin 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Monsieur le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction de ce procès-verbal. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. FRANCAS : approbation du compte d'exploitation 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide d'approuver, à l'unanimité, le compte d'exploitation 2022 des FRANCAS du Doubs, Contrat Enfance Jeunesse, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 260 513.12 €.

Lors de la prochaine validation du compte d'exploitation, les Francas seront invités à un échange approfondi avec les membres de la Commission des Finances

3. Election des administrateurs élus du CCAS

Considérant la démission des membres du Conseil Municipal de Madame LECHINE Patricia le 15 juin 2023, Considérant que Madame LECHINE Patricia était membre élu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale,

Considérant l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui dispose : « s'il ne reste aucun candidat, sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues par la présente sous-section »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 fixant à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS dont 5 membres élus au sein du Conseil Municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- De procéder à la désignation, par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Listes des candidats	Liste 1 : M. REGENNASS Philippe Mme JAY Karène M. LETHIER Daniel Mme ROUSSET Valérie M COPPOLA Ernest Mme BERGEZ Gilda Madame CORUK Maud Liste 2 : aucune
Nombre de votants	16
Nombre de bulletins	16
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	16

Sont donc élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

Président : Monsieur HUOT Daniel

5 membres élus : Liste n°1 : REGENASS Philippe, JAY Karène, LETHIER Daniel, ROUSSET Valérie et COPPOLA Ernest.

5 membres désignés représentants des associations : LE BARBENCHON Florence, BONNET Fabienne, OPPO Diane, MONNET Cécile et PEPIOT Catherine.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022 – 51 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2022.

4. Signature de la convention de capture et de stérilisation des chats errants avec l'association l'Arche de Ploum

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est confrontée à une forte prolifération des chats errants sur son territoire.

Il précise que l'article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche maritime dispose : « Le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.... »

En conséquence et afin de gérer les populations de chats errants en maîtrisant leur prolifération, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a engagé, cette année, une campagne de stérilisation de ces chats, avec l'aide d'une habitante de Mamirolle, bénévole, chargée de la capture et du transport des chats errants à la clinique vétérinaire de Valdahon.

Cette solution étant provisoire, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il souhaite mettre en œuvre une solution plus pérenne de gestion des chats errants sans maître sur la commune.

L'association l'Arche de Ploum, domiciliée à Torpes, propose, via la signature d'une convention, d'accompagner la commune dans cette tâche.

Cette association a pour mission de capturer les chats errants à l'aide d'une cage trappe, de les transporter chez le vétérinaire afin de les faire stériliser et de les identifier puis de les relâcher sur leur lieu de capture.

La commune est chargée, quant à elle, de prendre en charge les frais vétérinaires liés à ces interventions, l'achat de cages trappe et d'un lecteur de puces ainsi que le remboursement des frais kilométriques des membres de l'association sur présentation d'un état de frais.

Après avoir donné lecture des dispositions cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de gestion des chats errants sans maître avec l'association l'Arche de Ploum. Les dépenses liées à cette convention seront inscrites au budget principal de la commune.

5. Informations diverses :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décisions de DP	M. MULLATIER Quentin	8 C Rue du Stade	Construction d'une piscine enterrée d'une superficie de 32 m ²	Accordé le 23/06/2023
	M. PERSONENI Stéphane	3 Rue des Champs Grosbois	Construction d'un abri de jardin en bois d'une ES de 9.54 m ² en limite de propriété	Accordé le 29/06/2023
	M. BULLE Arnaud	14 Rue de l'école	Construction d'un carport de 15.56 m ² d'ES	Décision d'opposition en date du 29/06/2023 - Non-respect de l'article Ua 6 alinéa 2 du règlement du PLU

	M. VUGIER Florian	19 Rue de l'église	Construction d'un appentis de stockage bois en limite de propriété d'une ES de 11.40 m ²	Accordé le 05/07/2023
	SASU AFDS	8 Chemin des Champs du Fourneau	Pose de panneaux photovoltaïques d'une surface d'environ 30 m ² en surimposition à la toiture de maison de M et Mme LEHEC Gael	Accordé le 06/07/2023
	M. YURTSEVEN Hulusi	17 Bis rue des Oiseaux	Aménagement d'une chambre dans les combles, pose de trois fenêtres de toit	Accordé le 07/07/2023
	M. ROBERT Cédric	7 B Rue du Stade	Installation d'une pergola bioclimatique d'une ES de 11.86 m ² sur terrasse existante	Accordé le 11/07/2023
	M. PREVITALI Christian	1 Chemin du Roussey	Construction d'un garage d'une ES de 7.70 m ² en limite de propriétés	Accordé le 20/07/2023
	Mme MOUGIN Ghislaine	26 Rue du Cordier	Construction d'un carport en aluminium en limite séparative d'une ES de 15.06 m ²	Accordé le 24/07/2023
	M. BARBIER Philippe	6 Grande Rue	Construction d'un garage en bois de 18 m ² en limite séparative	Accordé le 25/07/2023
	Mme MILLE Michelle	3 Rue du Repos	Construction d'une piscine enterrée d'une superficie de 18 m ²	Accordé le 25/07/2023
Dépôt de DP	M. BULLE Arnaud	14 Rue de l'école	Construction d'un carport d'une ES de 14.59 m ² en limite de propriété	
	M. DELAGRANGE Nicolas	7 Rue des Quatre Vents	Modification d'un logement existant et création de 2 logements dans le même bâti, changement de tuiles, remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en PVC, modification, création et suppression d'ouvertures, suppression du auvent et de la cheminée, création d'un escalier extérieur, changement bardage existant par du bardage zinc	
	Atelier BREGIGEON Architecte	10 Chemin des Prairies	Pose de 16 panneaux photovoltaïques d'une surface de 28 m ² en surimposition à la toiture de la maison de M. ROUSSET Michel	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Demande de certificat d'urbanisme d'information.	SCP MARCONOT-CLEMENT Lydie et Stéphanie	Section ZC n°50, 51, 52, 53, 54 et 55	Lieu-dit Au Baffois	
	Maître PERRIN Pierre-Irénée	Section AD n°210	10 Rue Mercier	

✓ Rue du stade : passage en Chaussée à Voie Banalisée

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, il a été décidé de réaliser une CVCB (Chaussée à Voie centrale Banalisée), rue du stade entre la limite communale de la Chevillotte et la rue de la vierge, aménagement visant à améliorer les conditions de circulation des cyclistes.

Les travaux débuteront le lundi 21 août 2023. Un balayage préalable est programmé le 17 ou le 18 août 2023

✓ RD n°410 : travaux rue de la Glacière à Saône – Interdiction de circuler.

Des travaux d'eau et d'assainissement seront réalisés conjointement par la CU GBM et le Conseil Départemental du Doubs, Rue de la Glacière à Saône, début septembre 2023.

A cette occasion, la rue de la glacière sera fermée à toute circulation exceptée pour les bus scolaires et les camions de ramassage des ordures ménagères.

Une déviation de la circulation sera donc mise en place par la commune.

✓ Bilan CEJ 2021

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée l'évolution des dépenses et des recettes liées au fonctionnement de la ludothèque et du Centre de Loisirs sans Hébergement de Mamirolle :

Années		2019	2020	2021
Ludothèque	Participation communale	7 813,67 €	7 954,01 €	6 729.07 €
	Subvention CAF	1 525,92 €	1 278,29 €	1 081.22 €
Contrats Enfance Jeunesse (Hors Mercredis et hors ludothèque)	Participation Communale	66 257,93 €	67 450,39 €	66 916.06 €
	Subvention CAF	24 873,39 € 18 291,47 € (Actions antérieures) 3 249,49 € (Actions nouvelles) 3 332,43 € (Coordination)	23 254,78 € 18 291,47 € (Actions Antérieures) + 3 249,49 € (Actions nouvelles) + 1 713,82 € (Coordination)	24 873.39 € 18 291.47 € (Actions antérieures) + 3 249.49 € (Actions nouvelles) 3 332.43 € (Coordination)
Accueil Mercredis	Participation Communale	8 177,68 €	9 090,71 €	9 278.73 €
	Subvention CAF	0 €	0 €	0 €
Actions ADOS	Participation communale	0 €	918,30 €	5 802.77 €
	Subvention CAF	0 €	0 €	0 €
Rythmes scolaires	Participation communale	0 €	0 €	0 €

	Fonds d'amorçage	0 €	0 €	0 €
TOTAL FRANCAS / Ludothèque		82 249,28 €	85 413,41 €	88 726.61 €
Contrat Enfance et Jeunesse 2015 - 2018 Contrat Enfance 2019 - 2022	Subvention CAF	26 399,31 €	24 533,07 €	25 954.61 €
ETAT	Fonds de soutien	0 €	0 €	0 €
TOTAL SUBVENTION		26 399,31 €	24 533,07 €	25 954.61 €
TOTAL FRANCAS / Ludothèque (Subvention déduite)		55 849,97 €	60 880,34 €	62 772 €
Frais de fonctionnement (Eau + Gaz + EDF + Ordures ménagères + Contrats de maintenance + valorisation des locaux et du matériel mis à disposition (A compter de 2015)		22 894,11 €	22 544,70 €	21 488.58 €
Reversement commune de Le Gratteris FRANCAS		4 914,48 €	3 209,82 €	2 412.28 €
Reversement commune de La Chevillotte FRANCAS		9 647,62 €	7 676,14 €	9 055.93 €
Reste à la charge de la commune charges comprises		64 181,98 €	72 539,08 €	72 792.37 €

Il a été convenu en Conseil Municipal, à l'issue de cette présentation de la nécessité de mieux faire connaître les Francas : ses activités, sa restauration, son projet pédagogique, son règlement intérieur, son financement. Des propositions seront faites.

✓ Ligue Régionale de Football de Franche-Comté – Notification de subvention

Lors de sa réunion du 5 juin 2023, la Commission Régionale du Fonds d'Aide au Football Amateur de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté a décidé d'accorder à la commune une subvention d'un montant de 5000 € pour la réalisation des travaux de mise en conformité du terrain de football.

✓ Notification Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation

La commune a perçu une dotation de 63 007.90 € au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation pour l'année 2023.

✓ Notification du FPIC 2023

En 2023, le montant du FPIC reversé par la CU GBM à la commune est de 22 634 €, le montant prélevé est de 158 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 30 août 2023 à 19h30**

La secrétaire,

CORUK Maud



Le Maire,

Daniel HUOT

